

DECRET N°2004-270 DU 10 MAI 2004

Chargeant Monsieur **Gaston ZOSSOU**, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles, de l'intérim de Monsieur **Alain François ADIHOU**, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** La Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** La Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** Le Décret n°2003-209 du 12 juin 2003, portant composition du Gouvernement ;

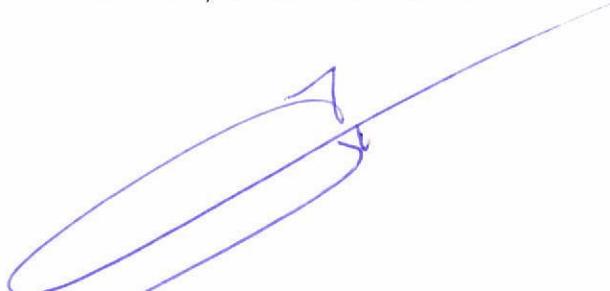
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 07 au 16 mai 2004, Monsieur **Gaston ZOSSOU**, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles, est chargé de l'intérim de Monsieur **Alain François ADIHOU**, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur, absent du territoire national.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 mai 2004

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MFE : 2
MCPTN : 2 – MCRI-SCBE : 4 – MCPPD : 4 – SGG : 4 – Autres Ministères : 17
Départements : 12 – JORB : 1